



Indemnités de fin de contrat suite d'un refus de CDI

Par **Maryam82**, le **26/06/2021** à **18:47**

Bonjour,

Est-ce que le refus d'un CDI doit se faire par écrit ou l'employeur peut prétendre que son agent a refusé un CDI oralement ?

Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **morobar**, le **27/06/2021** à **10:47**

Bonjour,

L'employeur proposera le contrat par écrit, afin de rapporter la preuve lui permettant d'éluider la prime de précarité échue au terme du CDD.

Par **Lag0**, le **27/06/2021** à **11:50**

[quote]

Est ce que le refus d'un CDI doit se faire par écrit ou l'employeur peut prétendre que son agent a refusé un CDI oralement?

[/quote]
Bonjour,

L'employeur a juste besoin de pouvoir prouver qu'il a proposé le CDI. La réponse du salarié importe peu puisque s'il avait accepté, il serait en CDI et donc que s'il n'y est pas, c'est qu'il a refusé...